

# **ACE AVIATION**

**Premier trimestre 2011**  
**États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités**  
**et notes complémentaires**

**10 mai 2011**

**Compte consolidé de résultat**

(en millions de dollars, sauf les données par action)		Trimestres clos les	
		31 mars	
		2011	2010
Charges opérationnelles		(3) \$	(2) \$
Produits d'intérêts		1	5
Part proportionnelle de la perte d'Air Canada	Note 4	-	(32)
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Note 4	(2)	2
Perte sur participation dans ACTS Aero	Note 4	-	(1)
<b>Perte avant les éléments suivants</b>		<b>(4)</b>	<b>(28)</b>
Économie (charge) d'impôts sur le résultat	Note 6		
Exigible		-	-
Différée		-	-
<b>Perte de la période</b>		<b>(4) \$</b>	<b>(28) \$</b>
<b>Perte par action</b>			
De base et diluée		(0,13) \$	(0,87) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**État consolidé du résultat global**

Non audité (en millions de dollars canadiens)		Trimestres clos les	
		31 mars	
		2011	2010
<b>Perte globale</b>			
Perte de la période		(4) \$	(28) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :			
Part proportionnelle du gain net non réalisé d'Air Canada sur le passif des régimes d'avantages du personnel		-	17
Perte non réalisée sur la participation dans Air Canada disponible à la vente	Note 4	(31)	-
<b>Total du résultat global</b>		<b>(35) \$</b>	<b>(11) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**État consolidé de la situation financière**

Non audité (en millions de dollars canadiens)		31 mars 2011	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2011
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		362 \$	363 \$	71 \$
Participation dans Air Canada	Note 4	76	107	80
Bons de souscription d'Air Canada	Note 4	3	5	-
Prêt à Air Canada	Note 4	-	-	150
Intérêts à recevoir		-	-	3
Montant à recevoir au titre d'impôts indirects	Note 6	1	6	-
		<b>442 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>304 \$</b>
<b>PASSIF</b>				
Impôts indirects à payer	Note 6	- \$	6 \$	- \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	Note 6	5	3	3
		5	9	3
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		95	95	104
Surplus d'apport		347	347	358
Résultats non distribués (déficit)		30	34	(161)
Cumul des autres éléments du résultat global		(35)	(4)	-
		437	472	301
		<b>442 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>304 \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.*

**État consolidé des variations des capitaux propres**

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 31 mars 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010	Trimestre clos le 31 mars 2010
<b>Capital social</b>			
Actions ordinaires au début de la période	95 \$	104 \$	104 \$
Rachat et annulation d'actions ordinaires <span style="float: right;">Note 5</span>	-	(9)	(9)
<b>Total du capital social</b>	95	95	95
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de la période	347	358	358
Rachat et annulation d'actions ordinaires <span style="float: right;">Note 5</span>	-	(11)	(11)
<b>Total du surplus d'apport</b>	347	347	347
<b>Résultats non distribués (déficit)</b>			
Solde au début de la période	34	(161)	(161)
Bénéfice (perte) de la période	(4)	39	(28)
Par proportionnelle du gain net non réalisé d'Air Canada sur le passif des régimes d'avantages du personnel	-	156	17
<b>Résultats non distribués (déficit)</b>	30	34	(172)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>			
Solde au début de la période	(4)	-	-
Perte non réalisée sur la participation dans Air Canada disponible à la vente	(31)	(4)	-
<b>Total du cumul des autres éléments du résultat global</b>	(35)	(4)	-
<b>Total des résultats non distribués (du déficit) et du cumul des autres éléments du résultat global</b>	(5)	30	(172)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>437 \$</b>	<b>472 \$</b>	<b>270 \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.*

**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
<b>Flux de trésorerie liés aux :</b>		
<b>Activités opérationnelles</b>		
Perte de la période	(4) \$	(28) \$
Ajustements en vue du rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		
Part proportionnelle de la perte d'Air Canada	Note 4	32
Perte (gain) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Note 4	(2)
Perte sur la participation dans ACTS Aero	Note 4	1
Variation des soldes des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	1	-
	<b>(1)</b>	<b>3</b>
<b>Activités de financement</b>		
Rachat et annulation d'actions ordinaires d'ACE	Note 5	(20)
	-	<b>(20)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Perte sur la participation dans ACTS Aero	Note 4	(1)
	-	<b>(1)</b>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1)</b>	<b>(18)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	363	71
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>362 \$</b>	<b>53 \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.*

**Notes complémentaires résumées des états financiers consolidés intermédiaires  
(non audités)  
(en millions de dollars canadiens)****1. BASE D'ÉTABLISSEMENT**

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ci-joints (les « états financiers ») sont ceux de Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE »). ACE est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse de son siège social est la suivante : 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), H4A 3T2, Canada.

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en société de portefeuille de placements chapeautant des sociétés du secteur de l'aviation commerciale. Dans les présentes notes afférentes aux états financiers, « Société » s'entend d'ACE et de ses participations dans le secteur de l'aviation. Voir la note 4 pour une description des participations d'ACE. Les présents états financiers portent sur les comptes d'ACE et de certaines filiales inactives.

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), tels qu'ils sont énoncés dans la partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « Manuel de l'ICCA »). Le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS) et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, avec retraitement rétroactif des chiffres comparatifs de 2010. La Société a donc commencé à présenter son information conformément à ce référentiel comptable dans les présents états financiers. Dans les présents états financiers, les « PCGR du Canada » s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS et les « PCGR » s'entendent des principes généralement reconnus du Canada après l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers sont exprimés en millions de dollars canadiens et ont été préparés conformément aux IFRS applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, « Information financière intermédiaire », et IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière ». Sauf pour certains choix liés à la transition présentés à la note 3, la Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 3 contient de l'information sur l'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière de la Société, son résultat et ses flux de trésorerie, y compris la nature et l'effet des principaux changements de méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers consolidés de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les méthodes appliquées pour les présents états financiers reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 10 mai 2011, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers, et elles sont conformes avec les méthodes présentées à la note 2. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers consolidés intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Les présents états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 23 décembre 2010, la participation d'ACE dans Air Canada a été comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence selon laquelle la valeur comptable de la participation dans Air Canada a été ajustée pour tenir compte de la part proportionnelle du résultat et des autres éléments du résultat global d'Air Canada revenant à la Société.

Comme il est décrit à la note 4, le 23 décembre 2010, ACE a réalisé un reclassement par voie de prise ferme de 44 000 000 d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada. La participation d'ACE dans Air Canada a été ramenée de 27 % à 11,11 %. ACE a cessé d'être en mesure d'exercer une influence notable sur Air Canada et la participation qu'elle a conservée dans Air Canada a été classée comme étant disponible à la vente. Les instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou pertes sont désormais comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

En conséquence, l'état consolidé des résultats et les notes y afférentes pour la période close le 23 décembre 2010 rendent compte de la comptabilisation de la part proportionnelle du résultat d'Air Canada qui revient à ACE selon la méthode de la mise en équivalence. Pour les périodes closes le 23 décembre 2010 et après cette date, la participation d'ACE dans Air Canada est comptabilisée comme un actif financier disponible à la vente.

Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Société établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Selon l'opinion de la direction, les états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires pour donner une image fidèle des résultats de la période intermédiaire présentée. La note 7 présente certaines informations requises dans les états financiers annuels qui ne sont pas fournies dans les états financiers annuels de 2010 de la Société établis selon les PCGR du Canada.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et de certains autres actifs financiers et passifs financiers (notamment les instruments dérivés) qui sont évalués à la juste valeur. Les méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées, sauf indication du contraire.

### **A) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les présents états financiers présentent les comptes de la Société et de certaines filiales inactives.

### **B) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES**

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les présents états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers concernent, entre autres, les éléments qui suivent. D'autres informations sont présentées à la rubrique sur la méthode comptable ou la note correspondante :

- Impôts
  - La direction s'appuie sur son jugement et sur des estimations pour déterminer les taux et les montants appropriés d'impôts sur le résultat différés comptabilisés, tenant compte du calendrier et de la probabilité de leur réalisation, et pour établir les provisions au titre des impôts. Les impôts réels pourraient être très différents de ces estimations en raison de divers facteurs, notamment des événements qui ne se sont pas encore produits, une évolution des lois de l'impôt ou l'issue des contrôles fiscaux et appels connexes. L'élimination de ces incertitudes et les impôts définitifs connexes peuvent donner lieu à des ajustements des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés de la Société.
- Perte de valeur des participations
  - La Société effectue un test de dépréciation des actifs en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, qui exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations, notamment au sujet des plans opérationnels futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance futurs.

### **C) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les équivalents de trésorerie comprennent des placements constitués d'acceptations bancaires et de billets à escompte bancaires, qui peuvent être rapidement convertis en espèces et ont, à la date d'achat, une échéance d'au plus trois mois.

## **D) INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé. Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Le risque de crédit propre à la Société et le risque de crédit de l'autre partie sont pris en considération pour déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers, y compris d'instruments dérivés. L'évaluation au cours des périodes subséquentes est fonction de la classification des instruments financiers. La Société classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat, prêts et créances, détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente. Le classement de l'actif financier dépend de la fin pour laquelle il a été acquis.

La direction détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme. Les dérivés sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés comme couvertures. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont classés dans aucune autre catégorie. Dans le cas des instruments financiers classés autrement que comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale de l'instrument financier correspondant. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ou les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société utilise la classification suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée par le biais des produits d'intérêts.
- Depuis le 23 décembre 2010, la participation dans Air Canada est classée comme étant disponible à la vente et toute variation de la juste valeur pour la période est comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exception des pertes de valeur qui sont comptabilisées dans le compte consolidé de résultat, s'il y a lieu.
- Les bons de souscription d'Air Canada sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur pour la période est comptabilisée par le biais du gain (de la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.
- Les montants à recevoir au titre du prêt, les intérêts à recevoir et les impôts indirects à recevoir sont classés comme des prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêt sont comptabilisés au compte consolidé du résultat, le cas échéant.
- Les dettes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont inscrites au compte de résultat, le cas échéant.



## **E) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les participations soumises à une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui rend compte des coûts de la participation et de la part proportionnelle du résultat, des autres éléments du résultat global, des opérations portant sur les capitaux propres et des dividendes reçus de l'entité émettrice qui revient à la Société.

Si la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Lorsque la participation de la Société est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où la Société a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Une évaluation est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe des indications de pertes de valeur. De telles indications comprennent le défaut de paiements contractuels, des difficultés financières importantes de l'entreprise associée ou une baisse importante ou prolongée du prix coté sur le marché. Lorsqu'il existe une indication objective de la perte de la valeur de l'entreprise associée, une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. De telles pertes de valeur peuvent être reprises si la valeur remonte par la suite.

Lorsqu'une influence notable cesse d'être exercée, la participation conservée est réévaluée à la juste valeur et un gain ou une perte est comptabilisé dans le compte consolidé de résultat.

## **F) PROVISIONS**

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les flux de trésorerie attendus sont actualisés par application d'un taux qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque les flux de trésorerie attendus sont actualisés, l'augmentation de la provision découlant du passage du temps est comptabilisée comme charge d'intérêts dans les charges opérationnelles.

## **G) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte consolidé de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est imputé à ces éléments.

La charge d'impôts sur le résultat exigible est calculée selon les lois de l'impôt adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les territoires dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités et dégagent un résultat imposable. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations fiscales relativement aux situations dans lesquelles les règlements fiscaux sont sujets à interprétation. Elle établit des provisions, s'il y a lieu, à la lumière des montants qu'elle prévoit devoir payer aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé, selon la méthode du passif fiscal, en fonction des différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Cependant, les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale du goodwill; l'impôt sur le résultat différé n'est pas comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a, au moment de la transaction, d'incidence ni sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable. L'impôt sur le résultat différé est évalué aux taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé est réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles pourront être imputées.

## **H) RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires d'ACE par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des actions ordinaires pouvant avoir un effet dilutif. Les actions ordinaires de la Société qui peuvent avoir un effet dilutif comprennent les options sur actions. Le nombre d'actions inclus eu égard aux options est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions sauf si leur effet est antidilutif. Selon cette méthode, le produit de l'exercice de tels instruments est censé servir à l'achat d'actions à droit de vote catégorie B au cours moyen du marché pour la période, la différence entre le nombre d'actions et le nombre d'actions censées avoir été achetées étant incluse dans le calcul.

### **I) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE APPLIQUÉES**

Suit un aperçu de la modification de normes comptables que la Société sera tenue d'appliquer au cours des exercices à venir :

IFRS 9, « Instruments financiers », établit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. La norme IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés qui sont compris dans le champ d'application d'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » soient évalués par la suite au coût amorti ou à la juste valeur. Plus précisément, les placements en titres de créance qui sont détenus dans un modèle économique où l'objectif est de détenir des actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal impayé, sont généralement évalués au coût amorti à la fin des périodes comptables ultérieures. Tous les autres instruments d'emprunt et de capitaux propres sont évalués à leurs justes valeurs à la fin des périodes comptables ultérieures.

IFRS 9 s'appliquera aux états financiers des périodes annuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et peut être adoptée de façon anticipée. La Société continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 9 sur son compte consolidé de résultat et son état consolidé de la situation financière.

### 3. PASSAGE AUX IFRS

La Société a présenté des états financiers consolidés établis selon les PCGR du Canada pour toutes les périodes trimestrielles et annuelles jusqu'au 31 décembre 2010, inclusivement. Les présents états financiers sont préparés conformément aux IFRS, notamment à IAS 34.

La Société a donc préparé les présents états financiers conformément aux IFRS s'appliquant aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et les principales méthodes comptables visant à répondre à ces exigences sont présentées à la note 2. Cette note explique les principaux ajustements effectués par la Société pour le passage en IFRS de son état consolidé de la situation financière en PCGR du Canada à la date du passage, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et de ses états financiers en PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le trimestre clos le 31 mars 2010, qui ont déjà été publiés. L'application des IFRS n'a donné lieu à aucun changement important dans le classement des flux de trésorerie.

Pour préparer les présents états financiers conformément à IFRS 1, la Société a appliqué les exceptions obligatoires et s'est prévaluée de certaines exemptions facultatives concernant l'application rétrospective complète des IFRS.

#### Exemptions et exceptions appliquées

IFRS 1 permet aux nouveaux adoptants de se prévaloir de certaines exemptions aux exigences générales contenues dans les IFRS. La Société a choisi de se prévaloir des exemptions facultatives qui suivent concernant l'application rétrospective complète :

- Regroupements d'entreprises
  - La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 3 (dans sa version modifiée en 2008) rétrospectivement aux regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant le 27 octobre 2009. Le 27 octobre 2009, la participation de la Société dans Air Canada a été ramenée d'environ 75 % à 27 %. Pour appliquer l'exemption prévue dans IFRS 1 à cette date, la Société est tenue d'adopter aussi IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », à pareille date. En conséquence, la Société a comptabilisé sa participation restante de 27 % dans Air Canada à la juste valeur le 27 octobre 2009.
- Les IFRS imposent à une entité de ventiler, dès le début, un instrument financier composé en composantes distinctes de passif et de capitaux propres. Si la composante passif est éteinte, l'application rétrospective de IAS 32, « Instruments financiers : Présentation », résulte en la distinction de deux parts de capitaux propres. La première part figure dans les résultats non distribués et représente les intérêts cumulés capitalisés sur la composante passif. L'autre part correspond à la composante de capitaux propres du début. Un nouvel adoptant n'est toutefois pas tenu de distinguer ces deux parts si la composante passif est éteinte à la date de transition aux IFRS.
  - La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption et n'a donc pas reclassé avec effet rétrospectif les composantes d'instruments financiers composés incluses dans les capitaux propres.

**Rapprochements**

Les tableaux qui suivent et les notes explicatives annexes présentent un rapprochement des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS montrant l'incidence du changement de référentiel comptable sur la situation financière et la performance financière de la Société.

**A. Rapprochement de la situation financière présentée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et au 31 décembre 2010**

	PCGR du Canada 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Ajustement	IFRS 1 <sup>er</sup> janvier 2010	PCGR du Canada 31 décembre 2010	Ajustement	IFRS 31 décembre 2010
<b>(en millions de dollars canadiens)</b>						
<b>ACTIF</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 \$	- \$	71 \$	363 \$	-	363 \$
Participation dans Air Canada	99	(19)	80	107	-	107
Bons de souscription d'Air Canada	-	-	-	5	-	5
Prêt d'Air Canada	150	-	150	-	-	-
Intérêts à recevoir	3	-	3	-	-	-
Montant à recevoir au titre des impôts indirects	-	-	-	6	-	6
	<b>323 \$</b>	<b>(19) \$</b>	<b>304 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>-</b>	<b>481 \$</b>
<b>PASSIF</b>						
Montant à payer au titre des impôts indirects	- \$	- \$	- \$	6 \$	-	6 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	3	-	3	3	-	3
	3	-	3	9	-	9
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	104	-	104	95	-	95
Surplus d'apport	358	-	358	347	-	347
Résultats non distribués (déficit)	(92)	(69)	(161)	6	28	34
Cumul des autres éléments du résultat global	(50)	50	-	24	(28)	(4)
	320	(19)	301	472	-	472
	<b>323 \$</b>	<b>(19) \$</b>	<b>304 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>-</b>	<b>481 \$</b>

**B. Rapprochement des capitaux propres présentés au 1<sup>er</sup> janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010**

(en millions de dollars canadiens)		31 décembre 2010	31 mars 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Capital social</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		95 \$	95 \$	104 \$
<b>Capital social selon les IFRS</b>		95	95	104
<b>Surplus d'apport</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		347	347	358
<b>Surplus d'apport selon les IFRS</b>		347	347	358
<b>Résultats non distribués (déficit)</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		6	(108)	(92)
Reprise de la part proportionnelle des pertes réalisées nettes sur dérivés liés au carburant reclassées au résultat d'Air Canada	Note i	(50)	(50)	(50)
Ajustement de la part proportionnelle du résultat d'Air Canada	Note i	(76)	(31)	(19)
Ajustement du gain sur la participation d'ACE dans Air Canada	Note ii	2	-	-
Comptabilisation de la part proportionnelle des gains sur les régimes à prestations définies d'Air Canada	Note i	156	17	-
Reprise des économies d'impôts sur le résultat selon les PCGR du Canada		(4)	-	-
<b>Résultats non distribués (déficit) selon les IFRS</b>		34	(172)	(161)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>				
Solde selon les PCGR du Canada		24	(34)	(50)
Reprise de la part proportionnelle des pertes réalisées nettes sur dérivés liés au carburant reclassées au résultat d'Air Canada	Note i	-	34	50
Ajustement du gain non réalisé sur la participation dans Air Canada disponible à la vente	Note ii	(28)	-	-
<b>Cumul des autres éléments du résultat global selon les IFRS</b>		(4)	-	-
<b>Total des capitaux propres selon les IFRS</b>		<b>472 \$</b>	<b>270 \$</b>	<b>301 \$</b>

**C. Rapprochement de l'état consolidé du résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2010**

(en millions de dollars par actions sauf les données par action)	Trimestre clos le 31 mars 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
Charges opérationnelles	(2) \$	- \$	(2) \$
Charges d'intérêts	5	-	5
Part proportionnelle de la perte d'Air Canada	(20)	(12)	(32)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	2	-	2
Perte sur participation dans ACTS Aéro	(1)	-	(1)
<b>Perte avant les éléments suivants</b>	<b>(16)</b>	<b>(12)</b>	<b>(28)</b>
Économie (charge) d'impôts sur le résultat			
Exigible	-	-	-
Différée	-	-	-
<b>Perte de la période</b>	<b>(16) \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(28) \$</b>

**Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2010**

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 31 mars 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
<b>Résultat global</b>			
Perte de la période	(16) \$	(12) \$	(28) \$
Autres éléments du résultat global, avant impôts :			
Part proportionnelle des pertes nettes réalisées sur dérivés liés au carburant reclassées au résultat d'Air Canada	16	(16)	-
Part proportionnelle du gain net non réalisé d'Air Canada sur le passif des régimes d'avantages du personnel	-	17	17
<b>Total du résultat global</b>	<b>- \$</b>	<b>(11) \$</b>	<b>(11) \$</b>

**D. Rapprochement de l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

(en millions de dollars canadiens sauf les données par actions)		Exercice clos le 31 décembre 2010		
		PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
Charges opérationnelles		(10) \$	- \$	(10) \$
Produits d'intérêts		14	-	14
Gain sur la participation d'ACE dans Air Canada	Note ii	43	(17)	26
Gain non réalisé sur la participation dans Air Canada disponible à la vente	Note ii	-	19	19
Part proportionnelle du résultat d'Air Canada	Note i	43	(57)	(14)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur		5	-	5
Perte sur la participation dans ACTS Aéro		(1)	-	(1)
<b>Résultat avant les éléments suivants</b>		<b>94</b>	<b>(55)</b>	<b>39</b>
Économie (charge) d'impôts sur le résultat				
Exigible		-	-	-
Différée		4	(4)	-
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>98 \$</b>	<b>(59) \$</b>	<b>39 \$</b>

**Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

(en millions de dollars canadiens)		Exercice clos le 31 décembre 2010		
		PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
<b>Résultat global</b>				
Résultat de l'exercice		98 \$	(59) \$	39 \$
Autres éléments du résultat global, avant impôts :				
Part proportionnelle des pertes nettes réalisées sur dérivés liés au carburant reclassées au résultat d'Air Canada	Note i	50	(50)	-
Part proportionnelle du gain net non réalisé sur le passif des régimes d'avantages du personnel d'Air Canada	Note i	-	156	156
Gain (perte) non réalisé(e) sur la participation dans Air Canada disponible à la vente	Note ii	24	(28)	(4)
<b>Total du résultat global</b>		<b>172 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>191 \$</b>

**E. Explication des ajustements effectués pour retraiter les capitaux propres et la situation financière établis selon les PCGR du Canada aux fins de la présentation des capitaux propres et de la situation financière selon les IFRS****i) Consolidation – Perte de contrôle***Différences entre les méthodes comptables*

Selon IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », en cas de perte de contrôle découlant de la perte d'influence notable, toute participation conservée dans une ancienne filiale est réévaluée à la juste valeur, et un gain ou une perte est comptabilisé en résultat. Ce gain ou cette perte comprend un gain ou une perte réalisée sur la participation cédée, de même qu'un gain ou une perte non réalisé découlant de la réévaluation à la juste valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle qui est conservée dans l'ancienne filiale; les montants comptabilisés auparavant sont reclassés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Par la suite, la juste valeur de la participation conservée correspond au coût présumé aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Selon les PCGR du Canada, la participation ne donnant pas le contrôle conservée dans l'ancienne filiale n'est pas réévaluée à la juste valeur et aucun gain ou perte lié à la réévaluation n'est comptabilisé en résultat.

*Incidence*

Du fait de l'émission d'actions par Air Canada les 26 et 27 octobre 2009, la participation d'ACE dans Air Canada a été ramenée de 75 % à 27 % et ACE a cessé d'avoir la capacité d'exercer un contrôle sur Air Canada, mais elle a continué d'avoir la capacité d'exercer une influence notable.

Selon les IFRS, la participation dans Air Canada a été retraitée à une juste valeur de 94 \$ au 27 octobre 2009. Par la suite, pour la période du 27 octobre 2009 au 31 décembre 2009, la valeur comptable a été ajustée pour inclure la part proportionnelle de la Société dans la perte d'Air Canada selon les IFRS, soit 13 \$, des autres éléments du résultat global selon les IFRS de néant et d'autres ajustements découlant de la mise en équivalence rendant compte de l'amortissement supplémentaire de la part proportionnelle d'ACE dans la juste valeur des actifs acquis d'Air Canada, soit 1 \$.

Selon les PCGR du Canada, la participation dans Air Canada s'établissait à 310 \$ au 27 octobre 2009. Par la suite, pour la période du 27 octobre 2009 au 31 décembre 2009, la valeur comptable a été ajustée pour inclure la part proportionnelle de la Société dans la perte d'Air Canada, soit 7 \$, des autres éléments du résultat global de 15 \$ et une perte de valeur de 219 \$ au 31 décembre 2009.

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, cet ajustement a réduit la participation dans Air Canada de 19 \$, ce qui a été compensé par un crédit au déficit.
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le montant cumulé différé de 50 \$ dans les autres éléments du résultat global se rapportant à Air Canada a été reclassé au déficit, car ce montant aurait été reclassé dans le compte consolidé de résultat à la réévaluation, le 27 octobre 2009, de la participation de la Société dans Air Canada.
- Compte consolidé du résultat
  - La part proportionnelle du résultat d'Air Canada pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 23 décembre 2010 a été ajustée pour rendre compte des montants comptabilisés selon les IFRS par Air Canada. En conséquence, la part proportionnelle de la perte d'Air Canada selon les PCGR du Canada, soit 20 \$, pour le trimestre clos le 31 mars 2010, a augmenté de 12 \$ et la part proportionnelle du bénéfice d'Air Canada selon les PCGR du Canada, soit 43 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, a diminué de 57 \$.



- État consolidé du résultat global
  - La part proportionnelle des gains du régime à prestations définies d'Air Canada, de 17 \$, pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 156 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été comptabilisée selon les IFRS.
  - La part proportionnelle des pertes nettes réalisées sur les dérivés liés au carburant reclassées au résultat d'Air Canada selon les PCGR du Canada, de 16 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 50 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, a été contrepassée.

## ii) Perte d'influence notable

### *Différences entre les méthodes comptables*

Selon IAS 28, « Participations dans des entreprises associées », en cas de perte d'influence notable, toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur, et un gain ou une perte est comptabilisé en résultat. Par la suite, la juste valeur de la participation conservée correspond au coût présumé aux fins de l'application des normes sur les instruments financiers.

Selon les PCGR du Canada, en cas de perte d'influence notable, la participation conservée représente la valeur comptable de l'actif net de l'entité émettrice et elle est ajustée pour tenir compte du reclassement d'éléments comptabilisés antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat global. La valeur comptable ajustée de la participation conservée correspond au coût présumé à des fins d'application des normes sur les instruments financiers selon les PCGR.

### *Incidence*

Le 23 décembre 2010, du fait de la réduction de la participation d'ACE dans Air Canada, ACE a cessé d'avoir la capacité d'exercer une influence notable sur Air Canada. La participation conservée dans Air Canada a été classée comme étant disponible à la vente et réévaluée à la juste valeur, soit 111 \$, selon les PCGR du Canada et les IFRS.

La réévaluation à la juste valeur le 23 décembre 2010 est comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global selon les PCGR du Canada en vigueur et par le biais du compte de résultat selon les IFRS.

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé du résultat
  - Le gain sur la participation d'ACE dans Air Canada selon les PCGR du Canada, soit 43 \$, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, a diminué de 17 \$.
  - Un gain non réalisé sur la participation d'ACE dans Air Canada disponible à la vente, soit 19 \$, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, a été comptabilisé selon les IFRS.
- État consolidé du résultat global
  - Le gain non réalisé sur la participation dans Air Canada disponible à la vente selon les PCGR du Canada, soit 24 \$, a diminué de 28 \$.

## 4. INVESTISSEMENTS

Au 31 mars 2011, les principaux investissements (sauf en ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie) d'ACE sont les suivants :

- (1) Une participation de 11,11 % (31 millions d'actions à droit de vote de catégorie B) dans Air Canada;
- (2) 2,5 millions de bons de souscription d'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada ayant des prix d'exercice de 1,44 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription) et de 1,51 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription).

Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada sur les réseaux intérieur et international ainsi que le plus grand fournisseur de services passagers réguliers du Canada sur les marchés intérieur (Canada), transfrontalier (Canada-États-Unis) et international à destination et au départ du Canada. Une partie de la prestation des services passagers réguliers sur les marchés intérieur et transfrontalier Canada-États-Unis est assurée par Société en commandite Jazz Aviation (« Jazz »), qui a remplacé Société en commandite Jazz Air, dans le cadre d'un contrat d'achat de capacité conclu entre Air Canada et Jazz. Directement ou par l'entremise du réseau Star Alliance, Air Canada est présente sur presque tous les grands marchés du monde. En outre, Air Canada assure certains services passagers nolisés.

### Participation dans Air Canada (actions à droit de vote de catégorie B)

Le tableau qui suit présente la ventilation de la valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada jusqu'au 31 mars 2011 :

<b>Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 31 décembre 2009</b>	<b>80 \$</b>
Quote-part du résultat, période du 1 <sup>er</sup> janvier au 23 décembre 2010	(14)
Quote-part des autres éléments du résultat global, période du 1 <sup>er</sup> janvier au 23 décembre 2010	156
Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 23 décembre 2010	222
Actions d'Air Canada vendues le 23 décembre 2010 (44 millions d'actions de catégorie B)	(130)
Gain non réalisé sur la participation disponible à la vente d'ACE dans Air Canada (31 millions d'actions de catégorie B)	19
Juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada au 23 décembre 2010	111
Perte non réalisée sur la participation disponible à la vente d'ACE dans Air Canada	(4)
<b>Juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada au 31 décembre 2010</b>	<b>107 \$</b>
Perte non réalisée sur la participation disponible à la vente d'ACE dans Air Canada	(31)
<b>Juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada au 31 mars 2011</b>	<b>76 \$</b>
Actif total d'Air Canada au 31 décembre 2010	10 153 \$
Passif total d'Air Canada au 31 décembre 2010	11 441 \$
Perte nette d'Air Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	(24) \$

- *La juste valeur des avoirs d'ACE en actions d'Air Canada, soit 107 \$ au 31 décembre 2010 et 76 \$ au 31 mars 2011, repose sur les coûts de clôture de l'action à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2010, soit 3,45 \$, et le 31 mars 2011, soit 2,45 \$.*

## Événements importants

### Reclassement par voie de prise ferme d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada pour un capital de 163 \$

Avant le 23 décembre 2010, la participation d'ACE dans Air Canada était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire que la valeur comptable de la participation dans Air Canada a été ajustée pour tenir compte de la part proportionnelle du résultat et des autres éléments du résultat global d'Air Canada revenant à la Société. Pour la période close le 23 décembre 2010, une perte liée à une participation mise en équivalence de 14 \$ a été constatée pour représenter la part proportionnelle de la perte enregistrée par Air Canada et revenant à ACE, après ajustements. Pour tenir compte de la part proportionnelle des autres éléments du résultat global d'Air Canada revenant à ACE, un montant de 156 \$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour la période close le 23 décembre 2010.

Le 23 décembre 2010, ACE a procédé à un reclassement de 44 000 000 d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada par voie de prise ferme au prix de 3,70 \$ l'action, pour un produit brut de 163 \$ (produit net d'environ 156 \$). La valeur comptable des actions d'Air Canada vendues s'est établie à 130 \$ et un gain de 26 \$ à la cession de cette participation de 16 % a été comptabilisé dans le gain lié à la participation d'ACE dans Air Canada.

À la suite du placement, ACE est devenue propriétaire véritable de 31 000 000 d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada, soit environ 11,11 % de la totalité des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada émises et en circulation.

Le 23 décembre 2010, la participation d'ACE dans Air Canada a été ramenée de 27 % à 11,11 % et ACE a cessé d'être en mesure d'exercer une influence notable sur Air Canada. La participation de 11 % qu'ACE a conservée dans Air Canada a été classée comme étant disponible à la vente et réévaluée à une juste valeur de 111 \$ (selon le cours de clôture de l'action de catégorie B d'Air Canada au 23 décembre 2010 à la Bourse de Toronto). Un gain non réalisé sur la participation dans Air Canada disponible à la vente de 19 \$ a été comptabilisé dans le gain non réalisé sur la participation dans Air Canada disponible à la vente.

Les instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou pertes sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global. Pour la période écoulée entre le 23 décembre et le 31 décembre 2010, la juste valeur de la participation disponible à la vente d'ACE dans Air Canada a été ramenée à 107 \$, valeur établie au 31 décembre 2010, ce qui a donné lieu à une perte de 4 \$, qui a été comptabilisée au titre du gain (de la perte) non réalisé sur la participation dans Air Canada disponible à la vente. Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, la juste valeur de la participation dans Air Canada disponible à la vente a été ramenée à 76 \$, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un montant négatif de 31 \$ dans les autres éléments du résultat global au titre du gain (de la perte) non réalisé sur la participation dans Air Canada disponible à la vente.

### Remboursement du prêt par Air Canada

Le 15 juillet 2010, ACE a conclu une entente avec Air Canada visant les modalités de remboursement anticipé relatives à la facilité de crédit garantie d'Air Canada. Selon cette entente, moyennant le respect de certaines conditions, le pourcentage à payer applicable à un paiement anticipé a été ramené de 3,0 % à 1,0 %. Air Canada a conclu des ententes similaires avec les autres prêteurs qui étaient parties à la facilité de crédit de 600 \$ en juillet 2009.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa part de l'encours de la dette aux termes de la facilité de crédit, soit un montant de 150 \$, ainsi que des intérêts et des frais pour paiement anticipé, soit en tout 156 \$.

### 2,5 millions de bons de souscription

Aux termes de la facilité de crédit, ACE a reçu, le 30 juillet 2009, 1 250 000 bons de souscription visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à un prix d'exercice de 1,51 \$ l'action. Les bons de souscription peuvent être exercés en tout temps et viennent à échéance quatre ans après la date d'émission. Le 19 octobre 2009, ACE a reçu 1 250 000 bons de souscription supplémentaires assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ l'action, pouvant être exercés en tout temps et venant à échéance quatre ans après la date d'émission.

Les bons de souscription sont présentés comme des bons de souscription d'Air Canada et les variations de la juste valeur, s'il en est, sont comptabilisées dans le gain sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le compte consolidé de résultat. La juste valeur des 2 500 000 bons de souscription, qui s'établit à

3 \$ au 31 mars 2011 (5 \$ au 31 décembre 2010) a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

#### ACTS Aéro

Le 22 janvier 2010, ACE a conclu un accord de restructuration et de blocage avec Aveos, Soutien et services techniques ACTS Aéro Inc. (« ACTS Aéro »), des prêteurs et d'autres actionnaires. Aux termes de la restructuration, qui a été achevée le 12 mars 2010, ACE a cédé pour une contrepartie de néant les actions qu'elle détenait dans ACTS Aéro à une société nouvellement formée, dans laquelle ACE ne détient aucune participation. Aux termes d'un acte de libération conclu le 12 mars 2010, ACE et ACTS SEC ont été dégagés de leur responsabilité à l'égard de pratiquement toutes les réclamations qui pourraient découler de la convention d'achat d'actifs liés à la monétisation d'ACTS du 16 octobre 2007, en contrepartie d'un montant de 1,25 \$ qui a été comptabilisé au poste Perte liée à la participation dans ACTS Aéro en 2010.

## 5. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE au 31 mars 2011, ainsi que les actions ordinaires pouvant être émises :

Actions en circulation (en milliers)	31 mars 2011	31 décembre 2010
<b>Actions émises et en circulation</b>		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	24 823	26 049
Actions à droit de vote de catégorie B	7 650	6 424
<b>Total des actions émises et en circulation</b>	<b>32 473</b>	<b>32 473</b>
<b>Actions ordinaires pouvant être émises</b>		
Options sur actions	38	38
<b>Total des actions ordinaires pouvant être émises</b>	<b>38</b>	<b>38</b>

- (1) Le 6 janvier 2010, ACE a accepté, aux fins de rachat et d'annulation, un total de 1 401 094 actions à droit de vote variable de catégorie A et 1 824 711 actions à droit de vote de catégorie B au prix de 6,20 \$ l'action, pour un prix de rachat total de 20 \$, aux termes d'une offre publique de rachat substantielle.

Après l'achat et l'annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 9 \$ et le surplus d'apport, de 11 \$.

- (2) Le régime d'options sur actions de la Société est décrit à la note 5 des états financiers consolidés annuels audités de 2010.

## 6. IMPÔTS ET TAXES

### Certificats de libération et contrôles fiscaux en cours

ACE a déposé une demande auprès de l'Agence du revenu du Canada (l' « ARC ») et Revenu Québec afin d'obtenir des certifications de libération.

ACE continue de collaborer avec l'ARC et Revenu Québec dans le cadre de leurs vérifications des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2009. En plus des vérifications des déclarations de revenus, des vérifications relativement à d'autres impôts et taxes, incluant la TPS et la TVQ, sont en cours.

À la fin de 2010, ACE a reçu des avis de nouvelles cotisations d'impôts indirects de Revenu Québec dont le montant s'élève à 37,7 \$. Les avis de nouvelles cotisations ont trait principalement à des contrôles de la TPS et de la TVQ visant ACTS SEC et la société qu'elle a remplacée, Société en commandite ACTS, pour des périodes antérieures à la monétisation d'ACTS SEC réalisée par ACE en octobre 2007. Un montant de 5,7 \$ au titre de nouvelles cotisations demeurait exigible au 31 décembre 2010. Ce montant a été payé en janvier 2011. Un montant de 35,4 \$ au titre des nouvelles cotisations peut être recouvré auprès d'Air Canada et d'autres parties. Une tranche de 29,2 \$ avait été recouvrée au 31 décembre 2010, le reste, soit 6,2 \$ était à recevoir au 31 décembre 2010. Une tranche de 5,3 \$ de ce montant a été recouvrée en janvier 2011 et une autre tranche de 0,6 \$, en avril 2011. Le montant total à recouvrer de 35,4 \$ comprend un montant de 33,4 \$ à recouvrer auprès d'Air Canada et un montant de 1,1 \$ à recouvrer auprès d'Aveos à la suite de leurs demandes de crédit de taxe sur les intrants à l'Agence du revenu du Canada. ACE a convenu d'indemniser Air Canada et Aveos de toute perte susceptible de découler de contrôles futurs de demandes de crédit de taxe sur les intrants.

Des provisions supplémentaires nettes de 1,4 \$ pour autres impôts et taxes ont été inscrites dans les charges opérationnelles du premier trimestre de 2011. Au 31 mars 2011, les dettes fournisseurs et charges à payer tiennent compte de provisions de 4 \$ au titre des impôts et taxes.

Il est possible que les contrôles fiscaux en cours des déclarations fiscales et sur d'autres impôts et taxes donnent lieu à de nouvelles cotisations dans l'avenir.

## 7. RÉMUNÉRATION

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration d'ACE, le président du conseil d'administration et chef de la direction directeur général, le président et chef des Affaires financières, le premier vice-président, Croissance de l'entreprise et chef des Affaires juridiques, le contrôleur et la secrétaire générale. Le tableau qui suit résume la rémunération des principaux dirigeants :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2010</b>
Honoraires des administrateurs et honoraires de consultation des dirigeants	3 \$
	<b>3 \$</b>